

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 750.757

Porte-plume réservoir.

Firme : G. RAU résidant en Allemagne.

Demandé le 6 février 1933, à 13^h 50^m, à Paris.

Délivré le 6 juin 1933. — Publié le 18 août 1933.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 26 mai 1932. — Déclaration du déposant.)

L'invention se rapporte à un porte-plume réservoir disposé à l'intérieur d'un manchon qui possède un couvercle articulé s'ouvrant et se fermant lors du déplacement du porte-plume.

Les porte-plume réservoir de ce genre connus présentent cet inconvénient que le couvercle articulé ne ferme pas assez hermétiquement et que, de ce fait, l'encre se trouvant dans le tube d'amenée de l'encre et sur la plume elle-même se dessèche, de sorte que la plume n'est pas immédiatement prête à écrire après sa sortie.

Un autre inconvénient consiste en ce que la confection exacte des rainures-guides prévues dans le manchon ordinairement en corne artificielle ou en résine artificielle, et dans lesquelles se meuvent une butée, d'une part, et la bielle du couvercle, d'autre part, offre des difficultés, outre que, par suite des modifications auxquelles est exposée, avec le temps, la matière artificielle, il se produit des défauts d'étanchéité, des enrayages ou autres défauts dans le guidage du porte-plume.

Ces inconvénients sont supprimés par la présente invention.

La nouveauté réside dans le fait que le couvercle articulé possède une articulation disposée en dehors, par exemple au-dessus de son bord et se pose par son bord entier,

donc sur tout son pourtour, à l'état fermé, sur une bague d'étanchéité placée à l'ouverture de sortie de la plume.

La nouveauté consiste encore en ce qu'une douille métallique spéciale à rainures longitudinales est insérée dans le manchon sans ou avec interposition d'un tube de doublure.

Le dessin ci-joint représente deux exemples d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue du porte-plume avec coupe longitudinale du manchon.

La fig. 2 est une coupe longitudinale du tube de doublure à étranglement, avec la douille de guidage.

La fig. 3 est une coupe transversale suivant 3-3 de la fig. 2.

La fig. 4 est une coupe longitudinale du tube de doublure à bague de butée, avec la douille de guidage.

La fig. 5 est une vue de la tête du porte-plume, en coupe longitudinale.

Le porte-plume réservoir *a* connu en soi, avec la plume *b* et la poignée *c*, est logé, de manière à pouvoir se déplacer longitudinalement, à l'intérieur d'un manchon *d*. Ce dernier est doublé d'un tube métallique *e* qui possède un étranglement formant appui pour la douille de guidage *f* et la butée *h*.

Le porte-plume *a* est relié à articulation, de la manière connue, au couvercle articulé *k* par la biellette *i*, de sorte que ledit couvercle est ouvert lorsqu'on enfonce la poignée *c* dans le manchon *d* et laisse sortir la plume *b*. Le couvercle *k* possède la forme d'une calotte sphérique dont l'articulation *m* est disposée au-dessus du bord de telle façon que ce dernier repose sur tout son pourtour, à l'état fermé du couvercle *k*, sur la bague d'étanchéité *n* serrée entre deux anneaux métalliques coudés *o*. Grâce à ce mode de réalisation de l'herméticité complète du couvercle articulé *k*, l'encre se trouvant sur la plume *b* ne se dessèche plus.

Comme la poignée *c* est guidée exactement dans un tube de doublure *e* à diamètre constant, il y a aussi de ce côté du porte-plume une étanchéité suffisante.

La butée *h* et la biellette *i* se meuvent dans des rainures-guides *p*, produites par étirage, de la douille métallique *g*.

Au lieu de former l'appui pour la butée *h* au moyen d'un étranglement *f*, on peut le constituer en insérant une bague *q* dans la douille *e* (fig. 4).

Les anneaux métalliques *o* peuvent, soit être soudés sur l'extrémité du tube de doublure *e* comme dans l'exemple d'exécution représenté, soit l'être sur l'extrémité de la douille de guidage *g* moyennant un raccourcissement correspondant du tube de doublure. Dans les deux cas, les anneaux métalliques *o* forment un collet de fermeture, et l'on peut maintenant fixer une pince *r* sur le porte-plume réservoir, d'une manière avantageuse, en serrant entre le collet et le manchon *d* l'anneau de fixation par lequel la pince est enfilée, soit sur le tube de doublure *e*, soit sur la douille de guidage *g*.

RÉSUMÉ.

Porte-plume réservoir disposé de manière déplaçable à l'intérieur d'un manchon qui possède un couvercle articulé s'ouvrant et se fermant lors du déplacement du porte-plume, caractérisé par les points suivants considérés individuellement ou en combinaison :

a. Le couvercle articulé possède une articulation disposée en dehors, par exemple au-dessus de son bord, et se pose par son bord entier, donc sur tout son pourtour, à l'état fermé, sur une bague d'étanchéité placée à l'ouverture de sortie de la plume ;

b. Une douille métallique est insérée dans le manchon, éventuellement avec interposition d'un tube de doublure, et est pourvu de deux rainures-guides longitudinales, produites par étirage, pour une pièce de guidage du porte-plume et pour la biellette attaquant le couvercle articulé ;

c. Un étranglement du tube de doublure forme la butée pour la pièce de guidage du porte-plume ;

d. Une bague insérée dans le tube de doublure forme la butée pour la pièce de guidage du porte-plume ;

e. La bague d'étanchéité est serrée entre les brides de deux anneaux coudés emboîtés l'un dans l'autre ;

f. Un anneau de la pince est enfilé sur le tube de doublure ou la douille de guidage et est serré entre le collet formé par les anneaux, d'une part, et le bord du manchon, d'autre part.

Firme : G. RAU.

Par procuration :

JEUNEROMME et DELBROUCK.

